

ORDONNANCE N° 13/69 du 8/5/69

donnant l'aval de l'Etat à un crédit fournisseur accordé à la Société Nationale d'Energie par la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse.

LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION, CHEF DE L'ETAT.

Vu l'acte fondamental du 14 Août 1968 modifiant la constitution du 8/12/63 notamment en son article 4.

Vu la loi 6/67 portant création de la Société Nationale d'Energie.

Vu le decret 67/238 portant organisation de la Société Nationale d'Energie.

Vu la commande passée le 24 Mai 1968 par la Société Nationale d'Energie, B.P. 95 - BRAZZAVILLE, à la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse, Société Anonyme au capital de francs 56.000.000, Siège Social : 1, Rue de la Fonderie (68) MULHOUSE, ainsi que la commande complémentaire du 2 Novembre 1968, pour la fourniture de deux groupes électrogènes de 2.000 KVA destinés à la Centrale de Pointe-Noire, pour un montant de frs CFA. 808.882.250 soit FF. 1.617.765.

Vu la lettre du 24 Janvier 1969 de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse fixant les conditions financières qui prévoient le paiement d'un acompte de FF. 1.017.765 déjà réglé, et du solde de frs : 600.000, en 6 échéances semestrielles à partir des livraisons, majorées des intérêts au taux de 5,4 % sur les découverts.

Sur proposition du Gouvernement ;  
Le Conseil National de la Révolution entendu ;

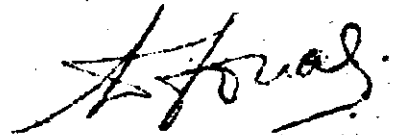
ORDONNE

ARTICLE 1er. - L'Aval de l'Etat est accordé au paiement des effets souscrits par la S.N.E. à l'ordre de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse à concurrence d'un montant maximum de 30.000.000 CFA en principal et 2.835.000 frs CFA pour les intérêts.

.../...

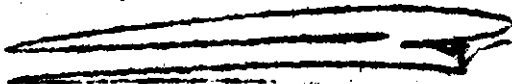
ARTICLE 2. - La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à BRAZZAVILLE, le 8 MAI 1969



Commandant M. N'GOUABI.

Le Premier Ministre  
Président du Conseil du Gouvernement  
Chargé du Plan et de l'Administration  
du Territoire



Commandant A. RAOUL.-

Le Ministre des Finances



P. E. N'KOUA.-

Le Ministre du Commerce  
des Affaires Economiques  
de l'Industrie et des Mines



J. D. NITOU.-